

CL/186/SR.1
18 juin 2010

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL DIRECTEUR

(186^{ème} SESSION)

28 mars et 1^{er} avril 2010

BANGKOK (*Centara Bangkok Convention Centre (CBCC)*)

Participation

Président : T.-B. Gurirab (Namibie)

Membres et remplaçants : Mme R. Azimi, Mme N. Hussaini et Mme F. Nazri (Afghanistan); Z.L. Madasa, L. Ramatlakane et M.V. Sisulu (Afrique du Sud); B. Boutouiga, Mme Z. Drif Bitat et A. Ziari (Algérie); Mme P. Ernstberger, W. Gerhardt, Mme A. Krüger-Leissner, T. Silberhorn, A. Ulrich et J.P. Winkler (Allemagne); J. Dalleres, Mme M. Gonzalez et J. Serra (Andorre); Mme M.Â. Bragança, J.M. Gonçalves Lourenço et Mme B. Martins Da Silva (Angola); A.N. Atanasof, O.B. De Marchi et D. Filmus (Argentine); Mme H. Bisharyan, S. Nikoyan et M. Vardanyan (Arménie); Mme J. Hall, H. Jenkins et Mme J. Troeth (Australie); M. Graf, Mme G. Moser et Mme H. Silhavy (Autriche); K. Al-Dahrani, Mme L. Al-Gaoud et J. Fakhroo (Bahreïn); F.H. Badsha, Md. A.M. Khan et R.K. Roy (Bangladesh); V. Ivanov et Mme A. Naumchik (Biélarus); F.-X. de Donnea et G. Versnick (Belgique); M. Nago (Bénin); D. Kalabić (Bosnie-Herzégovine); K. Molatlhegi, Mme M.N. Nasha et M.R. Reatile (Botswana); Mme M.M.G. Guigma Diasso, R.M.C. Kabore et S.T. Ouedraogo (Burkina Faso); C. Kimyeat, Mme S.A. Krouch et T. Nhem (Cambodge); B. Abdulaye, M. Ahidjo et Mme J. Fotso (Cameroun); B. Calkins, W. Keon et M. Silva (Canada); Mme Pang Lijuan (Chine); N. Anastasiades, Mme A. Kyriakidou et Y. Thoma (Chypre); Mme P. Fouty-Soungou, J. Kignoumbi Kia-Boungou et J. Koumba (Congo); Mme M. Lugarić et N. Mimica (Croatie); R. Pez Ferro et Mme Y. Regueiferos Linares (Cuba); Mme L. Blixt, K. Christiansen, Mme P. Christmas Møller, K.P. Lorentzen et J.C. Lund (Danemark); S. Al Gammal, M. El-Said, Mme S. Greiss et M. Sherdy (Égypte); K. Abu Shehab, Mme A. Al Qubaisi et Y.A. Bin Fadel (Émirats arabes unis); Mme I. Eenmaa, E. Nool, J. Tamm et Mme M. Tuus (Estonie); Mme G. Abasiya, B. Anemut et D. Bula (Éthiopie); Mme K. Komi, J. Laakso et R. Vistbacka (Finlande); R. Del Picchia, Mme G. Gautier et P. Martin-Lalande (France); Mme D. Mekam'ne, Mme S. Moulengui-Mouele, E. Moussavou Moundziegou, R. Ngombela, F. Owono Nguema et P. Oyoumbou (Gabon); Mme E. Papademetriou et M. Vouridis (Grèce); R. Pereira (Guinée-Bissau); K.R. Khan, K.R. Raman Singh et Mme Y.R. Scindia (Inde); Mme N. Ali Assegaf, E. Lukita et M.H. Nur Wahid (Indonésie); H. Fallahat Pisheh, Mme T. Safaee et N. Soudani (Iran, République islamique d'); N. Coonan, B. Howlin et Mme A. Ormonde (Irlande); Mme T. Backman, E.K. Gudfinnsson et G. Hannesson (Islande); M. Whbee (Israël); Mme B. Contini et Mme A. Napoli (Italie); M. Elforjani et F. Elmugassabi (Jamahiriya arabe libyenne); K. Fujitani et T. Nakashima (Japon); Mme H. Abughazaleh, M. Dudin et A. Majali (Jordanie); Mme N. Motsamai (Lesotho); J. Dobelis (Lettonie); F. Bausch, Mme L. Mutsch et Mme L. Polfer (Luxembourg); Mme Chew Mei Fun, Hee Loy Sian et Mme S.J. Usha Nandhini (Malaisie); M. Gonzi et J. Mizzi (Malte); A. Alonso Diaz-Caneja, Mme R. Green Macias et E. Rubio (Mexique); Mme M. Dittlot, F. Notari et G. Rose (Monaco); Mme D. Dzakula et Z. Sturanovic (Monténégro); Mme K. Panta, Mme P.K. Subedi et Mme T.M. Thapa Magar (Népal); U. Dahiru (Nigéria); G. Gundersen, Mme I. Heggø, Ø. Vaksdal et T. Wickholm (Norvège); C. Calder, D. Clendon et P. Hodgson (Nouvelle-Zélande); S. Al-Saadi, Mme S. Moosa et F. Sajwani (Oman); Mme R. Kadaga, Mme P. Turyahikayo et B. Wacha (Ouganda); Q. Abdelkarim, Mme N. Alastal et T. Quba'a (Palestine); M. Maladina (Papouasie-Nouvelle-Guinée); J. Atsma, Mme M. Meindersma et H.E. Waalkens (Pays-Bas); Mme R.G. Nicolas, V.F. Ortega et A.Q. Pimentel Jr. (Philippines); Mme B. Mazurek, J. Rzymelka et M. Ziolkowski (Pologne); Mme R.M. Albernaz, A. Costa et D. Pacheco (Portugal); I.M. Al-Misnad, S.B. Al-Sahouti et A.M. Obidan (Qatar); F. Abed Alden et K. Kassam (République arabe syrienne); J.-Y. Lee, M.-S. Lee et C.-C. Ooh (République de Corée); Mme M.-L. Ekpoli Lenti, B. Mbuku Laka et Mme B. Nkoy Mafuta (République démocratique

du Congo); Mme P. Yathotou (République démocratique populaire lao); I. Bárek, Mme I. Koci, D. Reisiel et Mme H. Šedivá (République tchèque); M.H. Haji, Mme C. Ishengoma et S.J. Sitta (République-Unie de Tanzanie); Mme C. Axenie, V. Ion et I. Palar (Roumanie); J. Austin, Lord J. Morris of Aberavon et Baronne S. Thomas of Walliswood (Royaume-Uni); Mme A. Mukarugema et F. Munyakabera (Rwanda); F.L. Tolofuaivalelei (Samoa); P. Herminie (Seychelles); A.N. Bankole Stronge, M. Betts-Priddy et Mme A. Foyah (Sierra Leone); T. Cabaj et M. Číž (Slovaquie); Mme J. Klasinc et F. Žnidaršič (Slovénie); A.I. El-Tahir, M.M. El-Tigani et Mme M. Osman Gaknoun (Soudan); Mme B. Eriksson, H. Gustafsson, U. Nilsson, K. Örnfjäder et Mme I. René (Suède); E. David, Mme B.M. Gadiant et Mme D. Stump (Suisse); Mme T. Boontong, Mme P. Krairiksh, M. P. Phalusuk et P. Tanbanjong (Thaïlande); Mme M. Exposto, D. Nunes et Mme M.T. Viegas (Timor-Leste); Mme F. Dağci Ciglik, A. Kurt et Mme N. Serter (Turquie); Mme V. Demianchuk, Y. Kliuchkovskiy et O. Zarubinskyy (Ukraine); J. Larrañaga, Mme I. Passada et Mme M. Xavier (Uruguay); Mme Dang Thi My Huong, Ngo Quang Xuan et Tran Van Do (Viet Nam); S. Al-Barakani (Yémen); Mme L.S. Changwe, J. Chongo, G. Lubinda et J.J. Mwiimbu (Zambie); B. Gaule, W. Madzimure et Mme V. Muchenje (Zimbabwe)

Secrétariat : A.B. Johnsson, Secrétaire général, M. Chungong, Directeur de la Division de la Promotion de la démocratie, et Mme J. Toedtli, Secrétaire du Conseil directeur

ORDRE DU JOUR

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/186/A.1 et A.2)	6
2. Approbation du compte rendu de la 185 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/185/SR.1)	6
3. Propositions pour l'élection du Président de la 122 ^{ème} Assemblée	6
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/184/4a)-R.1)	6
b) Situation de certains Membres (CL/186/4b)-P.2)	7
c) Demandes de statut d'observateur	8
5. Rapport du Président (CL/186/5a)-R.1 et 5b)-P.1)	
a) Sur ses activités depuis la 185 ^{ème} session du Conseil directeur	8
b) Sur les activités du Comité exécutif	8, 11
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2009	9
7. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP	
a) Conférence régionale et lancement du site d'iKNOW Politics en arabe sur le thème <i>Renforcer le nombre et l'efficacité des femmes en politique : le rôle des médias et des technologies de l'information</i> (CL/186/7a)-R.1)	10
b) Conférence mondiale sur l'e-parlement (CL/186/7b)-R.1)	10
c) Réunion parlementaire à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (CL/186/7c)-R.1)	10
d) Audition parlementaire conjointe UIP/ONU aux Nations Unies (CL/186/7d)-R.1) ...	10
e) Troisième Conférence parlementaire sur la santé maternelle et infantile, organisée conjointement par l'UIP et l'OMS (CL/186/7e)-R.1)	10
f) Séminaire régional sur la contribution des parlements à la paix et la sécurité à long terme dans la région des Grands Lacs (CL/186/7f)-R.1)	10
g) Conférence des Femmes parlementaires et des femmes à des postes de décision des Etats du Conseil de coopération du Golfe (CL/186/7g)-R.1)	10
h) Séminaire régional des parlements des Douze Plus sur la violence à l'encontre des femmes et des migrations (CL/186/7h)-R.1)	10
i) Séminaire régional sur le VIH/sida (CL/186/7i)-R.1)	10
j) Réunion parlementaire à l'occasion de la CDP15 (15 ^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (CL/186/7j)-R.1 et P.1)	10
k) Séminaire régional pour le Groupe des Douze Plus de l'UIP sur la traite des personnes (CL/186/7k)-R.1)	10
l) Réunion parlementaire à l'occasion de la 54 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/186/7l)-R.1)	10

	<u>Page(s)</u>
8. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/186/8-R.1 et 8-Inf.1)	11
9. Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire (CL/186/9-Inf.1)	13
10. Résultats financiers de l'exercice 2009 (CL/186/10-R.1, R.2, R.3 et P.1)	13
11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires	
a) Rapport sur les activités conduites au titre du Programme de promotion de la démocratie (CL/186/11a)-R.1)	16
b) Journée internationale de la démocratie 2010 (CL/186/11b)-P.1)	19
12. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires (CL/186/12a)-R.1, R.2 et R.3)	19
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre titulaire et de deux membres suppléants (CL/186/12b)-P.2 à P.6)	28
ii) Rapports du Comité (CL/186/12b)-R.1 à R.4)	20
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/186/12c)-R.1)	29
d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/186/12d)-R.1)	30
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de deux membres titulaires (CL/186/12e)-P.1 et P.2)	31
ii) Rapport du Comité (CL/186/12e)-R.1)	31
f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/186/12f)-R.1)	32
g) Groupe consultatif sur le VIH/sida (CL/186/12g)-R.1)	32
h) Réunion-débat sur le thème <i>Eau : préserver les océans</i> (CL/186/12h)-R.1)	33
13. Préparatifs de la 3 ^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement (CL/186/13-R.1)	33
14. 123 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 4-6 octobre 2010) (CL/186/14-P.1)	33
15. Prochaines réunions interparlementaires (CL/186/15-P.1)	
a) Réunions statutaires	34
b) Réunions spécialisées et autres	
16. Amendements aux Statuts et Règlements (CL/186/16-P.1 et P.2)	35

PREMIERE SEANCE

Dimanche 28 mars 2010

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.20 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CL/186/A.1)

L'ordre du jour provisoire révisé est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 185^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

(CL/185/SR.1)

Le compte rendu de la 185^{ème} session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 122^{ème} ASSEMBLEE

Mme Pang Lijuan (Chine) propose que le Président de l'Assemblée nationale et Président de la Chambre des Représentants de la Thaïlande, M. Chai Chidchob, soit désigné par le Conseil président de la 122^{ème} Assemblée.

Le Conseil directeur approuve cette désignation par acclamation.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

(CL/186/4a)-R.1)

Le Président dit que les Parlements de Djibouti, de la Guinée-Bissau et du Malawi ont présenté des demandes de réaffiliation, que le Parlement des Seychelles a présenté une demande d'adhésion et que le Parlement arabe transitoire a soumis une demande tendant à obtenir le statut de Membre associé. Les recommandations du Comité exécutif sur ces cinq demandes figurent dans le document CL/186/4a)-R.1. Le Président croit savoir que le Conseil directeur souhaiterait d'abord approuver la recommandation du Comité exécutif concernant la demande de réaffiliation du Parlement de Djibouti.

Le Conseil directeur approuve par acclamation la recommandation du Comité exécutif de réaffilier le Parlement de Djibouti à l'UIP.

Le Président croit savoir en outre que le Conseil directeur entérinera la recommandation du Comité exécutif sur la demande de réaffiliation du Parlement de la Guinée-Bissau.

Le Conseil directeur approuve par acclamation la recommandation du Comité exécutif de réaffilier le Parlement de la Guinée-Bissau à l'UIP.

M. R. Pereira (Guinée-Bissau) dit que le Parlement de la Guinée-Bissau se félicite vivement son retour à l'UIP après une absence de sept ans et qu'il est fermement résolu à apporter une contribution utile aux travaux de l'UIP, organisation prestigieuse qui incarne le triomphe de la démocratie. L'esprit de coopération qui s'est manifesté durant le processus de réaffiliation inspire pleine confiance en l'UIP et dans l'approche qu'elle a choisie pour surmonter les difficultés. En Guinée-Bissau, ce sont les dernières élections et autres évolutions visant à renforcer les institutions démocratiques et à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la stabilité qui ont ouvert la voie à la réintégration du pays dans la communauté internationale. Le Parlement de la Guinée-Bissau, qui a continué à jouer un rôle clé durant les pires moments de crise, va organiser tout à la fois une conférence nationale sur des thèmes liés au conflit et un colloque parlementaire sur la consolidation des démocraties naissantes, manifestations pour lesquelles le soutien de l'UIP serait précieux. Ces occasions de comparer les différentes expériences parlementaires sont, sans nul doute, des outils efficaces pour atteindre les objectifs recherchés étant donné en particulier le rôle déterminant des parlements dans la définition des politiques nationales visant à lutter contre les fléaux et les crises entravant la paix et le développement. En conclusion, l'orateur dit à nouveau sa gratitude à l'UIP qui a beaucoup fait pour que le Parlement de son pays soit réadmis, et il se réjouit à la perspective du renforcement de la paix et de l'institution parlementaire en Guinée-Bissau.

Le Président croit savoir aussi que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif sur la demande de réaffiliation du Parlement du Malawi.

Le Conseil directeur approuve par acclamation la recommandation du Comité exécutif de réaffilier le Parlement du Malawi à l'UIP.

Le Président se dit convaincu en outre que le Conseil directeur souhaitera accueillir le Parlement des Seychelles en tant que nouveau Membre.

Le Conseil directeur approuve par acclamation la recommandation du Comité exécutif d'admettre le Parlement des Seychelles en tant que Membre de l'UIP.

Le Président invite enfin le Conseil à approuver la demande de statut de Membre associé présentée par le Parlement arabe transitoire.

Le Conseil directeur approuve par acclamation la recommandation du Comité exécutif tendant à ce que le Conseil donne une suite favorable à la demande de statut de Membre associé présentée par le Parlement arabe transitoire.

b) Situation de certains Membres
(CL/186/4b)-P.2)

Le Président est heureux d'annoncer qu'aucun Membre n'est passible de suspension à l'occasion de l'Assemblée.

Le Conseil directeur prend acte du rapport oral du Président sur la situation de certains Membres.

c) Demandes de statut d'observateur

Le Président dit que, à sa dernière session, le Comité exécutif a entamé l'évaluation quadriennale de la situation des observateurs aux Assemblées de l'UIP. Le Comité a demandé au Secrétaire général d'écrire aux observateurs qui n'avaient participé aux réunions de l'UIP qu'à titre occasionnel, voire n'y avaient jamais participé, afin de déterminer s'ils souhaitent conserver leur statut d'observateur. Trois seulement des neuf organisations en question ayant répondu à la question, le Comité a décidé de surseoir à toute recommandation en la matière jusqu'à sa prochaine session, en octobre 2010.

Le Conseil directeur prend acte du rapport oral du Président sur la situation des observateurs.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Sur ses activités depuis la 185^{ème} session du Conseil directeur
(CL/186/5a)-R.1)

Le Président appelle l'attention sur le document CL/186/5a)-R.1, détaillant ses activités depuis la 185^{ème} session du Conseil directeur, qui a été distribué à tous les Membres.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président sur ses activités depuis la 185^{ème} session.

b) Sur les activités du Comité exécutif
(CL/186/5b)-P.1)

Le Président dit que le Comité exécutif a tenu jusqu'alors deux séances et qu'il doit siéger à nouveau en séance supplémentaire pour parachever l'examen de son ordre du jour. Il est personnellement ravi qu'un ami de l'UIP aussi chevronné que M. G. Versnick (Belgique) ait été nommé Vice-Président du Comité pour l'aider dans son travail. Le Comité a conclu ses délibérations sur certains points de l'ordre du jour sur lesquels des rapports sont en cours de rédaction pour examen par le Conseil directeur à sa prochaine séance. En ce qui concerne les autres points, le Comité n'a pas encore résolu les questions à l'examen et il y reviendra à sa prochaine séance.

Le Comité a été informé sur toutes les dispositions prises pour l'Assemblée et il a recommandé que deux organisations soient invitées à en suivre les travaux en raison du débat qui doit avoir lieu sur le crime organisé, le trafic de drogue, le trafic d'armes, la traite des personnes et le terrorisme transfrontières. Les organisations concernées sont le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

Le Conseil directeur approuve la recommandation du Comité exécutif d'inviter ces deux organisations en qualité d'observateurs à la 122^{ème} Assemblée.

Le Président dit que le Comité exécutif a également débattu de la coopération entre l'UIP et les Nations Unies et s'est félicité de la présence d'un certain nombre de hauts responsables des Nations Unies à l'Assemblée. En particulier, le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) fera un exposé à

l'Assemblée sur les derniers développements dans le domaine du VIH/sida et expliquera comment les parlements peuvent s'associer à la lutte contre l'épidémie. En ce qui concerne l'une des dimensions "droits de l'homme" du VIH, le Président appelle l'attention sur un projet de déclaration, annexée au document CL/186/5b)-P.1, qui appelle à la levée des restrictions en matière de voyage liées au VIH dans les pays où ces restrictions s'appliquent encore. Rappelant que le Conseil directeur a adopté cinq recommandations d'ordre général sur cette question à sa 184^{ème} session à Addis-Abeba, le Président dit que cette question intéresse à la fois l'ONUSIDA et l'UIP, à travers son groupe consultatif sur le VIH/sida. S'il était approuvé, ce projet de déclaration, auquel le Comité exécutif a souscrit, serait très utile pour les parlements des pays concernés.

Le Conseil directeur approuve le projet de déclaration sur les restrictions liées au VIH en matière d'entrée, de séjour et de résidence.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2009

Le Secrétaire général, présentant son rapport, dit que la couverture de la publication illustrant les conséquences du réchauffement planétaire reflète l'une des multiples crises mondiales que l'UIP a couvertes en 2009, comme l'indique le résumé, figurant dans le Rapport, des débats organisés par l'UIP sur la crise financière et économique, et sur la contribution de l'UIP à la Conférence des Nations Unies sur la crise financière mondiale et son impact sur le développement. Le rapport couvre en outre les activités de l'UIP relatives à d'autres crises comme celles des changements climatiques et de l'alimentation, en plus de la situation au Moyen-Orient, au titre de laquelle le Président de l'UIP s'est rendu à Gaza et en Israël. On y décrit en outre les activités de l'UIP dans le domaine de la paix et de la sécurité, dont certaines initiatives visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et à renforcer la tolérance et la compréhension entre les cultures.

Dans le domaine de la promotion de la démocratie, l'UIP a privilégié l'élaboration d'un outil d'auto-évaluation visant au renforcement des capacités et à l'amélioration des normes. L'UIP a consacré en outre beaucoup d'attention au travail de réconciliation dans les pays sortant d'un conflit en mettant l'accent sur les parlements en tant que lieu privilégié pour une participation universelle à la prise de décisions nationales, et à la promotion de la tolérance en politique, thème de la Journée internationale de la démocratie. Le rapport énumère quelques-unes des manifestations parlementaires organisées à travers le monde pour célébrer cette occasion, qui a été marquée en outre par une conférence parlementaire sur la démocratie en Afrique, organisée par le Parlement du Botswana. Un nouveau Guide sur la lutte contre la traite des personnes et un autre sur les personnes disparues ont été élaborés dans le but de renforcer les capacités des parlements en tant que gardiens des droits de l'homme, domaine où l'UIP continue d'organiser des séminaires. Dans ce contexte, il va de soi que des travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP sont très importants.

En 2009, l'UIP s'est efforcée de mettre en place un programme plus complet sur le développement, ainsi que promouvoir une plus grande prise de conscience de la responsabilité des parlementaires dans le domaine des initiatives sur les changements climatiques. Ainsi, un vaste programme d'action parlementaire a été arrêté au cours de la réunion d'une journée tenue par l'UIP en décembre 2009, en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Des propositions pour la mise en œuvre de ces initiatives seront présentées durant l'Assemblée. D'autres travaux de l'UIP ont mis l'accent sur les questions relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont le

VIH/sida, la santé maternelle et infantile, et la mise en œuvre d'un partenariat mondial. Des études de cas sont en cours d'achèvement qui visent à rendre compte des réalisations parlementaires dans ces domaines en septembre 2010 à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'accélération des progrès dans la réalisation de tous les OMD à l'horizon 2015.

La coopération entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies est, de fait, un thème récurrent du Rapport qui consacre en outre un chapitre distinct au rapprochement entre les deux Organisations, visant à apporter une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Un chapitre distinct y est consacré à la question des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les parlements, notamment à la Conférence mondiale annuelle sur l'e-Parlement. Enfin, le Rapport montre sous forme graphique l'évolution institutionnelle relativement rapide qui s'est produite au sein de l'UIP et, par souci d'exhaustivité, on y présente des résultats financiers détaillés.

Le Conseil directeur prend acte du rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2009.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

(CL/186/7a)-R.1, 7b)-R.1, 7c)-R.1, 7d)-R.1, 7e)-R.1, 7f)-R.1, 7g)-R.1,
7h)-R.1, 7i)-R.1, 7j)-R.1, 7k)-R.1 et 7l)-R.1)

Le Secrétaire général présente brièvement chacun des 12 rapports sur les dernières Conférences et réunions spécialisées de l'UIP que les membres sont invités à examiner plus en détail : Conférence régionale et lancement du site d'iKNOW Politics en arabe sur le thème *Renforcer le nombre et l'efficacité des femmes en politique : le rôle des médias et des technologies de l'information* (CL/186/7a)-R.1), Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2009 (CL/186/7b)-R.1); Réunion parlementaire à l'occasion du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (CL/186/7c)-R.1); Audition parlementaire conjointe UIP/ONU aux Nations Unies (CL/186/7d)-R.1); Troisième Conférence parlementaire sur la santé maternelle et infantile, organisée conjointement par l'UIP et l'OMS Troisième Conférence parlementaire sur la santé maternelle et néonatale: *Assurer l'accès à la santé à toutes les femmes et les nouveau-nés - le rôle des parlements* (CL/186/7e)-R.1), Séminaire régional sur la contribution des parlements à la paix et la sécurité à long terme dans la région des Grands Lacs (CL/186/7f)-R.1), Quatrième Conférence des Femmes parlementaires et des femmes à des postes de décision des Etats du Conseil de coopération du Golfe (CL/186/7g)-R.1), Séminaire régional des parlements des Douze Plus sur la violence à l'encontre des femmes et les migrations (CL/186/7h)-R.1), Séminaire régional sur le VIH/sida à l'intention des parlements du Groupe Asie-Pacifique de l'UIP sur le thème *Initiatives parlementaires efficaces contre le VIH et le sida* (CL/186/7i)-R.1); Réunion parlementaire à l'occasion de la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (CL/186/7j)-R.1), Séminaire régional pour le Groupe des Douze Plus de l'UIP sur la traite des personnes (CL/186/7k)-R.1) et Réunion parlementaire à l'occasion de la 54^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/186/7l)-R.1).

Le Conseil directeur prend acte des rapports sur les 12 dernières conférences et réunions spécialisées de l'UIP.

La séance est levée à 10 h.10.

DEUXIEME SEANCE

Jeudi 1^{er} avril 2010

(Matin)

La séance est ouverte à 10 h.20, sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 5 de l'ordre du jour

(Suite)

b) Sur les activités du Comité exécutif

(CL/186/5b)-P.1)

Le Président rend compte des résultats des discussions du Comité exécutif de la veille relatives aux points de l'ordre du jour à l'examen. L'une des questions qui n'ont pas été abordées, toutefois, a trait à la contribution financière à l'UIP du Parlement de la Palestine. A ce propos, le Comité exécutif a recommandé que l'UIP applique la pratique des Nations Unies pour qui la Palestine appartient, du point de vue financier, à la catégorie des pays les moins avancés, ce qui signifie que sa contribution est fixée sur la base de même taux que pour tous les autres Membres appartenant à cette catégorie.

Le Conseil directeur approuve la recommandation du Comité exécutif tendant à ce que la Palestine soit considérée, pour ce qui est des contributions, comme appartenant à la catégorie des pays les moins avancés.

Point 8 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

(CL/186/8-R.1 et 8-Inf.1)

Le Secrétaire général, présentant ce point de l'ordre du jour, appelle l'attention sur le document CL/186/8-R.1 où figure une liste abrégée des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies depuis octobre 2009. Dans ses déclarations à l'Assemblée générale des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, l'UIP s'est employée à refléter la position de ses Membres sur un large éventail de questions. L'Audition parlementaire conjointe annuelle avec l'Organisation des Nations Unies compte parmi les nombreuses réunions organisées dans ce cadre. L'Audition tenue en novembre 2009 sur le thème *Susciter une mobilisation politique et mettre en œuvre des réponses efficaces à la crise économique mondiale pour aller de l'avant* a produit un ensemble intéressant de recommandations concernant le rôle des parlements pour une plus grande transparence et une responsabilisation du système financier mondial, avec une référence particulière au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Le rapport final de cette audition, qui peut être consulté sur le site Web de l'UIP, a été distribué comme document officiel tant de l'Assemblée générale que du Conseil économique et social des Nations Unies. Parmi les autres activités de coopération décrites dans le rapport, on citera la deuxième réunion du Comité préparatoire de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement et le premier Colloque de haut niveau en vue de la session 2010 du Forum de coopération pour le développement, ainsi que diverses réunions où des sujets comme les changements climatiques, les questions de parité,

les TIC et la sécurité alimentaire ont été débattus. Le rapport porte en outre sur les activités conduites par l'UIP avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le programme ONUSIDA, l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation mondiale du commerce.

En ce qui concerne les relations entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général appelle l'attention sur le document CL/186/8-Inf.1 où l'on trouve un aperçu des progrès accomplis dans le cadre de cette coopération depuis 2005, date de la 2^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement où un cap avait été fixé pour développer et faciliter l'interaction UIP-Nations Unies. Dans la déclaration finale adoptée à cette conférence, les dirigeants parlementaires se sont engagés à se mobiliser davantage pour combler le déficit démocratique dans les relations internationales et, partant, le document issu du Sommet mondial tenu en 2005 comportait une section sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements. L'Assemblée générale a reçu depuis des rapports d'étape et adopté des résolutions en conséquence sur cette coopération, qui a continué à évoluer rapidement, notamment dans les domaines liés aux OMD. Comme indiqué dans le rapport, l'UIP a aussi collaboré activement avec les organes onusiens nouvellement créés, principalement le DCF, la Commission de consolidation et le Conseil des droits de l'homme. Toutes ces activités influent sur l'agenda international, comme en témoigne l'approbation par l'Assemblée générale de la proposition de l'UIP de faire du 15 septembre la Journée internationale de la démocratie, qui coïncide avec la date d'adoption par l'UIP de la Déclaration universelle de la démocratie, ce qui souligne le rôle essentiel qui revient aux Parlements dans la promotion de la pratique démocratique. Le fait que l'Audition parlementaire annuelle est désormais une activité conjointe UIP/ONU a également permis à l'UIP d'aborder de manière plus intégrée les questions prioritaires à l'ordre du jour des Nations Unies. Des efforts supplémentaires sont nécessaires, néanmoins, pour bâtir une relation plus stratégique avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Autre évolution positive : l'inclusion de plus en plus fréquente de parlementaires dans les délégations nationales aux réunions des Nations Unies, évolution qui, de fait, a été encouragée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus important encore, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP sera, pour la première fois, examinée à titre de point séparé à la session d'automne 2010 de l'Assemblée générale. Les Membres devront donc réfléchir à la nature de cette coopération en vue de préparer le débat.

En conclusion, le Secrétaire général exhorte les Membres qui ne l'auraient pas encore fait à répondre au questionnaire sur l'interaction avec le système des Nations Unies car l'information ainsi recueillie est indispensable pour l'établissement d'un rapport qui soit vraiment représentatif et équilibré sur ce thème, pour présentation à la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement en juillet 2010. Plus amples informations à ce propos peuvent être consultées sur le site de l'UIP. Par ailleurs, le Président de l'UIP remettra au Sommet sur les OMD en septembre 2010 un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. L'UIP recueille donc des informations, notamment à travers des études de cas, sur la contribution des parlements à cette action et elle aimerait recevoir de ses Membres des contributions pour alimenter ce rapport.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la coopération avec le système des Nations Unies et du rapport présentant un aperçu des progrès accomplis au titre de cette coopération depuis 2005.

Point 9 de l'ordre du jour

CONSOLIDATION DE LA REFORME DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

(CL/186/9-Inf.1)

Le Président dit que le Comité exécutif a examiné une synthèse des opinions exprimées par les Groupes géopolitiques à la session du Conseil directeur d'octobre 2009 à propos de la nouvelle organisation de la deuxième Assemblée de l'année. Toutefois, les délibérations du Comité exécutif ne lui ont pas permis d'arriver à des conclusions et il reviendra donc sur cette question à sa prochaine session, en octobre 2010.

Le Comité a étudié en outre la proposition visant à transformer l'UIP en une organisation internationale fondée sur une convention internationale. A l'issue de ses travaux, il a recommandé premièrement que le Secrétaire général soit prié de présenter un ensemble de documents décrivant cette proposition, dont la raison d'être est présentée dans le document CL/186/9-Inf.1. Deuxièmement, les Membres ont été invités à étudier la question dans les mois à venir et à soumettre toutes questions au Secrétariat de l'UIP, qui répondra à leurs interrogations. Les questions reçues et les précisions fournies seront communiquées régulièrement et périodiquement aux Membres en vue de mieux faire comprendre la proposition et de rallier un soutien autour de cette proposition à la prochaine Assemblée, en octobre 2010. Troisièmement, les Groupes géopolitiques ont été invités à suivre l'exemple du Groupe des pays africains, qui a mis en place un groupe de travail composé de représentants des différentes régions de l'Afrique et auquel prennent part les membres africains du Comité exécutif. Ce groupe est chargé d'étudier la proposition de manière approfondie. Après avoir consulté des experts et des gouvernements, il présentera ses conclusions au Groupe des pays africains lors de la réunion de ce dernier en octobre 2010. Le Secrétariat de l'UIP est aussi à la disposition du Groupe africain pour l'aider dans ses délibérations, ceci valant aussi pour tous les autres Groupes géopolitiques. Quatrièmement, le Comité exécutif créera son propre groupe de travail pour poursuivre la réflexion engagée sur cette initiative et consulter un petit groupe de Membres. Enfin, les Présidents de parlement ont été invités à discuter de la question à leur 3^{ème} Conférence mondiale en juillet 2010.

Cette proposition est très ambitieuse et il lui faudra un appui solide des Membres de l'UIP pour aboutir. Ils auront donc suffisamment de temps pour en examiner tous les aspects de manière approfondie et équilibrée. L'UIP espère vivement que cette proposition se concrétisera.

Le Conseil directeur prend acte du document sur la consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire.

Point 10 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2009

(CL/186/10-R.1, R.2, R.3 et P.1)

Le Secrétaire général, présentant le rapport financier et les états financiers vérifiés (CL/186/10-R.1), dit que, contre toute attente, l'UIP et ses activités n'ont pas été touchées par la crise financière et la volatilité des marchés. Par conséquent, même si des économies ont été réalisées, aucun gain n'a été enregistré et l'exercice s'est clos sur un excédent brut de fonctionnement non négligeable de plus de CHF 512 000. Tout d'abord, les recettes ont été supérieures au montant budgété de quelque CHF 137 000 en raison principalement de l'encaissement de contributions résultant de nouvelles affiliations ou réaffiliations non programmées. En outre, des recettes plus élevées que prévu ont été tirées des contributions du

personnel et du rendement des placements, notamment les plus-values de participations dans des fonds communs de placement. Comme le montre l'analyse des dépenses par division figurant dans le rapport, des économies non négligeables ont été réalisées sur les dépenses de fonctionnement inscrites au budget, dont celles du Cabinet du Secrétaire général, de la Division des Affaires de l'Assemblée et des relations avec les Membres et de la Division des relations extérieures. Dans ce dernier cas, les économies résultent principalement des incidences de la faiblesse du dollar des Etats-Unis sur le coût de fonctionnement du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York, mais aussi de l'annulation de diverses activités. En outre, la provision pour créances douteuses n'a pas été utilisée dans sa totalité du fait de la diligence accrue des Membres dans le versement de leurs contributions.

Sur la question de la parité, il ressort de l'analyse des dépenses que les femmes sont bien représentées au Secrétariat de l'UIP, y compris aux échelons supérieurs et, de fait, les procédures de recrutement de l'UIP prêtent toute l'attention requise à l'égalité des sexes. Il y a néanmoins une marge de progression en ce qui concerne les allocations budgétaires aux questions de genre, qui ne sont guère différentes des chiffres de 2008. Autre sujet de préoccupation mis en évidence dans le rapport : la Caisse de prévoyance résiduelle en faveur du personnel. En bref, une nouvelle perte actuarielle de CHF 600 000 a été enregistrée en 2009, même si la situation globale s'est considérablement améliorée par rapport à l'exercice précédent puisque les débours de la Caisse n'ont pas été supérieurs au rendement de ses actifs. La situation de la Caisse n'en demeure pas moins instable car, en raison de sa petite taille, le moindre changement dans le nombre des bénéficiaires peut avoir des conséquences très importantes.

Le Secrétaire général appelle l'attention sur les textes concernant la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie, ainsi que sur les notes habituelles aux états financiers où figurent des informations sur les sommes reçues et à recevoir des bailleurs de fonds. Cette information est toutefois incomplète car en sont exclues les contributions de nature plus générale versées par l'Agence canadienne de développement international, l'Agence finlandaise de développement international, Irish Aid et l'Agence suédoise de développement international, à qui l'UIP est extrêmement reconnaissante car ces fonds lui permettent de conduire de nombreuses activités dont ses Membres sont très demandeurs. Enfin, le Secrétaire général appelle l'attention sur les résultats du programme 2009, figurant à l'annexe 2 du rapport, où sont énumérés les produits, les indicateurs de réussite et les résultats afférents à chaque activité ou produit. C'est là un exercice annuel conçu pour faciliter l'évaluation des réalisations de l'UIP, exercice qui s'améliore d'année en année. Pour résumer, l'UIP se trouve dans une situation financière saine validée par le Vérificateur extérieur des comptes.

Le Conseil directeur prend acte du Rapport financier et des états financiers vérifiés pour l'exercice 2009.

M. D. Reisiegel (République tchèque), Vérificateur interne, présentant son rapport (CL/186/10-R.2), dit qu'il a d'abord examiné la suite donnée par l'UIP aux principales constatations signalées par son prédécesseur à la 120^{ème} Assemblée, qui aident utilement l'UIP à améliorer son fonctionnement. Il constate avec satisfaction que toute l'attention requise a été accordée à ces constatations et que des mesures correctives appropriées ont été prises qui conduisent à une plus grande efficacité et une plus grande transparence dans les dépenses. L'UIP a mis en œuvre une procédure d'achat de services par appel d'offres, en particulier pour les déplacements professionnels et les travaux d'impression. De fait, il faut privilégier les procédures transparentes pour la sélection de tous les prestataires de services importants.

En ce qui concerne les observations plus récentes du Vérificateur extérieur, il a relevé l'absence d'inventaire satisfaisant des actifs immobilisés à long terme de l'UIP, en particulier le

matériel informatique et les œuvres d'art. M. Reisiegel rappelle donc que ce type d'inventaire est utile, y compris les détails de l'emplacement et la valeur de chaque objet. En termes comptables, les objets non inventoriés qui ne sont pas correctement répertoriés représentent une grave lacune. La très modeste appréciation des fonds en dépôt est un autre problème souligné par le Vérificateur extérieur. Au 31 décembre 2009, l'UIP détenait plus de 7 millions de francs en liquidités, comptes courants et dépôts à terme, soit une approche très sûre mais qui produit des intérêts très faibles. M. Reisiegel recommande néanmoins que la sécurité des fonds confiés à l'UIP soit privilégiée par rapport à tout rendement plus élevé certes mais aussi plus risqué. Cela vaut aussi pour la Caisse de prévoyance résiduelle en faveur du personnel de l'UIP, où la valeur du capital investi n'a cessé de baisser en raison de la crise économique mondiale. La diminution des investissements de la Caisse se reflète dans les résultats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2009, avec un passif de CHF 2 044 000 au 31 décembre 2009. Encore une fois, il faudra réussir à concilier, avec la plus grande prudence, préservation des avoirs de la Caisse et taux de rendement acceptable.

La vérification interne comporte nécessairement un examen des dispositifs et processus en place au sein de l'UIP. A cet égard, l'établissement du budget sert de base à la gestion financière de l'UIP, et l'analyse de son exécution apporte une vue d'ensemble des paramètres financiers de l'UIP et de l'état d'avancement de ses activités. Malheureusement, l'exécution du budget précédent n'est pas prise en compte lors de l'établissement et de la planification des budgets suivants. Tous les ans, un poste budgétaire nommé *Contributions volontaires* dans les recettes et *Promotion de la démocratie* dans les dépenses, est surévalué. Le chiffre réel, soit CHF 2 millions, confirme que, de l'avis du vérificateur interne, une erreur importante a été commise à plusieurs reprises ces trois dernières années lors de l'établissement de cette ligne budgétaire, qui représente plus d'un tiers du budget total de l'UIP. Cette même erreur se retrouve dans le budget 2010 et les perspectives jusqu'en 2012. En outre, il est impossible de déterminer dans le budget sous sa forme actuelle si les activités de l'UIP sont financées par des contributions statutaires ou volontaires. M. Reisiegel recommande donc que, au moment de l'établissement du budget, les dépenses de projet soient présentées séparément en fonction de leur mode de financement. En conclusion, il dit que les comptes pour 2009 reflètent fidèlement la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2009. Il recommande donc que le Conseil directeur approuve l'administration financière de l'UIP ainsi que les résultats financiers pour 2009.

Le Secrétaire général, clarifiant la question de l'écart entre le montant du financement prévu pour les activités nécessitant des contributions volontaires et l'état d'avancement de ces activités en fin d'exercice, rappelle que l'UIP a, quelques années auparavant, lancé un ambitieux programme d'activités additionnelles devant être financées par des contributions volontaires. A cette époque, il avait été décidé d'ajouter ces activités à celles qui étaient financées par le budget ordinaire. Mais le montant des contributions volontaires est inconnu au moment de l'établissement du budget, ce qui donne lieu à cet écart entre budgétisation et exécution des activités concernées. La recommandation du Vérificateur interne est éminemment sensée et des dispositions seront prises pour arriver à des prévisions de financement plus réalistes. Il est encore plus important, toutefois, d'indiquer clairement comment les activités sont financées afin de mieux comprendre les raisons d'une non-exécution des activités. Cette pratique sera désormais suivie, en commençant par le prochain exercice budgétaire.

Le Président considère que le Conseil directeur, compte tenu de la clarification apportée par le Secrétaire général, entend approuver les résultats financiers pour 2009.

Le Conseil directeur approuve les résultats financiers pour 2009.

Le Secrétaire général, présentant le rapport sur la situation financière de l'UIP au 28 février 2010 (CL/186/10-R.3), dit que les perspectives financières sont affectées par des facteurs tels que les marchés monétaires, le rendement des placements, la valeur des actions et les politiques nationales de rigueur budgétaire. Comme cela est indiqué en détail dans le rapport, l'UIP a poursuivi ses efforts pour atténuer l'impact de ces facteurs sur ses activités et ses avoirs. On trouve aussi dans le rapport un résumé de la situation et des perspectives financières de l'UIP sur la base de son solde de trésorerie, de ses recettes et dépenses, ainsi que du passif de la Caisse de prévoyance, de l'encaissement des contributions et des arriérés de contributions. Le Secrétaire général appelle l'attention sur l'annexe II du rapport, indiquant le détail des contributions non acquittées au 30 mars 2010, y compris pour les exercices antérieurs, et il invite les Membres à veiller au versement en temps voulu de leurs contributions.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la situation financière de l'UIP au 28 février 2010.

Le Secrétaire général appelle l'attention ensuite sur le document CL/186/10-P.1 où figurent des recommandations de révision du programme et budget 2010 afin de tenir compte de trois activités non planifiées. La première de ces activités est une session extraordinaire du Comité exécutif d'une durée de deux jours, tenue en février 2010 à Windhoek, en Namibie, en vue de jeter les bases du développement futur de l'UIP. Une approbation rétroactive est donc requise pour les frais encourus, soit CHF 42 000, dont l'essentiel a été consacré à l'interprétation et autres services d'appui. Par ailleurs, la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui se tiendra à Genève en juillet 2010, va engendrer des dépenses supplémentaires estimées à CHF 36 000, pour lesquelles une autorisation est également demandée. Enfin, il a été proposé que soit recruté un consultant sur les questions de développement chargé de faire rapport sur la contribution parlementaire à la réalisation des OMD, l'objectif étant de renforcer la contribution de l'UIP au prochain Sommet sur les OMD en septembre 2010. Le coût du recrutement d'un consultant est estimé à CHF 40 000. Le Comité exécutif a recommandé que la somme totale de CHF 118 000 pour le financement de ces trois activités soit réaffectée à partir du budget existant, étant entendu que cela ne se traduira pas par une hausse du budget.

Le Conseil directeur approuve la recommandation du Comité exécutif tendant à réaffecter CHF 118 000 à partir du budget existant pour financer les trois activités en question.

Point 11 de l'ordre du jour

**ACTION DE L'UIP POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE ET
LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES**

- a) **Rapport sur les activités conduites au titre du Programme
de promotion de la démocratie**
(CL/186/11a)-R.1)

M. M. Chungong, Directeur de la Division de la promotion de la démocratie de l'UIP, présentant le rapport sur les activités menées dans le cadre du Programme de promotion de la démocratie (CL/186/11a)-R.1), dit que les activités menées en 2009 et au début 2010 dans les quatre grands domaines où s'effectuent le travail de l'UIP en matière de démocratie sont mis en exergue dans le corps du rapport et résumés dans un tableau. Dans le domaine du

renforcement des parlements, l'attention a porté sur la promotion de la réconciliation, le dialogue et la sécurité dans les pays en transition ou en situation de conflit ou d'après-conflit, des activités ayant été entreprises dans 15 de ces pays. Parmi les autres activités, il y a les mesures propres à promouvoir une plus grande participation des parlementaires à la mise en œuvre et à la révision prochaine du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, ainsi qu'aux initiatives sur l'efficacité de l'aide. Dans le domaine des droits de l'homme, l'UIP a poursuivi son approche double de protection des droits de l'homme des parlementaires et de renforcement des capacités des parlements à défendre et promouvoir les droits de l'homme. Dans ce contexte, l'UIP procède actuellement à une évaluation avant parution d'une grande étude sur l'exercice du mandat parlementaire, et elle poursuit ses activités en matière de lutte contre la traite des personnes.

En ce qui concerne les droits de l'enfant, l'accent a été mis sur la manière dont les parlements peuvent contribuer à la réalisation des OMD relatifs à la santé maternelle et à la survie de l'enfant. La prévention de la violence à l'encontre des enfants est un autre domaine d'intérêt. Quant aux activités de promotion de la participation des femmes à la vie politique, on citera une nouvelle initiative pour lutter contre la violence sexiste et d'autres projets qui visent, entre autres, à amplifier les acquis et à se concentrer sur l'amélioration de la représentation politique des femmes dans le Pacifique et la région arabe. Enfin, l'UIP est particulièrement soucieuse de promouvoir et de faciliter l'auto-évaluation comme outil d'amélioration de la performance parlementaire. Toutes les activités de l'UIP liées à la démocratie sont largement inspirées par le plan triennal renouvelable de promotion de la paix, de la démocratie et du développement. Un élargissement continu de la base de donateurs sera, toutefois, indispensable pour garantir les ressources nécessaires à ces activités dont le caractère politiquement sensible est parfois source de restrictions lorsqu'il se révèle difficile, voire impossible, d'obtenir l'adhésion des parties prenantes.

M. Z.L. Madasa (Afrique du Sud) aimerait savoir si la Division a envisagé des activités dans le domaine que la première Commission permanente propose d'inscrire à son ordre du jour pour la 124^{ème} Assemblée, à savoir la prévention de la violence électorale et l'amélioration de la surveillance des élections, sujet de plus en plus préoccupant étant donné la tendance croissante à la contestation des résultats des élections. Dans la négative, comment la Division entend-elle coordonner ses activités avec celles des Commissions permanentes ?

M. M. Chungong, Directeur de la Division de la démocratie de l'UIP, lui répond que l'UIP ne prend pas part pas à la surveillance des élections, activité qui ne relève pas de ses compétences. Depuis le début des années 1990, toutefois, elle a mis au point avec divers partenaires des normes pour élections libres et régulières qui servent à guider d'autres institutions impliquées dans l'organisation ou le contrôle des élections. L'UIP débattera de tout thème qui serait approuvé par l'Assemblée et le Secrétariat s'emploie, dans ce contexte, à concrétiser les décisions prises par les organes directeurs de l'Union interparlementaire.

Le Secrétaire général, répondant à une question de **M. W. Madzimore (Zimbabwe)** quant à savoir si l'UIP avait pris des mesures pour s'assurer que les représentants des Membres de l'UIP étaient élus conformément aux lignes directrices qu'elle a arrêtées, dit que l'UIP a pour politique de ne pas s'immiscer dans les décisions de ses Membres relatives à la représentation. D'autre part, l'UIP entend jouer un rôle important dans l'élaboration de normes pour élections libres et régulières, de lignes directrices pour le contrôle des élections, et de critères sur ce qui constitue une bonne démocratie parlementaire. Dans ce contexte, elle promeut l'utilisation d'instruments tels que la Déclaration universelle sur la démocratie, mais le contrôle de leur mise en œuvre incombe aux parlements, qui sont souverains en la matière.

Le Président, en réponse à une observation de **M. K.R. Khan (Inde)** pour qui les mesures propres à améliorer le contrôle des élections et à assurer une transition sans heurt du pouvoir relèvent de la seule responsabilité des instances législatives, dit que ces questions figurent au nombre de celles qui doivent être examinées par l'Assemblée de l'UIP, en tant que de besoin.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur les activités menées dans le cadre du Programme de promotion de la démocratie.

Le Secrétaire général appelle l'attention sur une publication intitulée *Highlights and Major Findings of the World e-Parliament Report 2010*, publiée récemment par le Centre mondial pour les TIC au Parlement, sis à Rome et créé en 2005 sur l'initiative conjointe de l'UIP et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Les conclusions du rapport sont mitigées; l'utilisation des TIC par les parlements progresse, mais les statistiques relatives aux différents domaines couverts par l'e-Parlement font apparaître un écart croissant reflétant la fracture numérique, qui place un nombre non négligeable de parlements face à un désavantage structurel. D'un autre côté, la collaboration engagée dans le domaine des TIC est encourageante, de même que la mise en place de réseaux régionaux d'échange d'informations et de mise en commun des bonnes pratiques. Néanmoins, près de la moitié des parlements dans les pays à revenu élevé, généralement les plus compétents pour les TIC, n'apportent aucun appui à d'autres parlements en matière de TIC. Les initiatives recommandées pour faire avancer ce dossier sont les suivantes : plus de coopération internationale et régionale en vue d'accroître les ressources, en particulier au profit du continent africain, et plus de solidarité entre parlements. Un ensemble d'objectifs stratégiques pour le développement des TIC au Parlement au cours de la décennie a également été mis au point. L'UIP et le Centre mondial sont prêts à concourir à la réalisation de ces objectifs et recommandations, dont les parlements sont invités à tenir compte.

Le Conseil directeur prend acte de la publication intitulée *Highlights and Major Findings of the World e-Parliament Report 2010*.

Le Secrétaire général, se référant au dixième anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, commente une présentation PowerPoint illustrant les nombreuses activités parlementaires qui se sont tenues dans le monde pour marquer cet événement, le 25 novembre 2009. Pour sa part, l'UIP a produit une brochure et une affiche sur cette campagne, à laquelle il a également consacré une section de son site internet. Parmi les activités reflétant un engagement au service de cette cause, il y a la tenue de sessions extraordinaires du Parlement et de séminaires et ateliers, la couverture médiatique de ces événements, et l'organisation d'expositions. Toutes ces activités ont en outre été mises en valeur sur le site Web d'UNIFEM qui a servi de plate-forme à l'initiative mondiale de sensibilisation *Dites NON - Tous UNis pour mettre fin à la violence envers les femmes*. En bref, les parlements ont contribué à faire de ce thème une question politique prioritaire au plan national. L'UIP poursuit ses activités dans ce domaine, notamment avec les parlements en Europe et en Amérique latine, et envisage d'autres initiatives similaires dans les régions africaines et asiatiques dans l'année à venir.

Le Conseil directeur prend acte du rapport oral du Secrétaire général sur les activités marquant le dixième anniversaire de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

b) Journée internationale de la démocratie 2010
(CL/186/11b)-P.1)

Le Secrétaire général appelle l'attention sur le document CL/186/11b)-P.1 présentant un certain nombre de propositions d'activités destinées à célébrer la Journée internationale de la démocratie 2010. On propose notamment que le thème commun à ces initiatives ait trait au renforcement des liens entre parlements et citoyens. L'UIP invite les parlements à organiser des activités sur ce thème à l'occasion de la Journée internationale et elle entend recueillir à leur profit des informations générales et des documents pertinents, qui seront également accessibles sur son site internet. Elle entend en outre renouveler son initiative de l'année précédente, en organisant une conférence régionale, très probablement en Asie. Les fonds nécessaires, prélevés sur le budget ordinaire, ont déjà été alloués aux activités proposées, qui seront également financées en partie par des contributions volontaires.

Le Conseil directeur approuve les initiatives proposées dans le document CL/186/11b)-P.1.

Point 12 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Réunion des Femmes parlementaires
(CL/186/12a)-R.1, R.2 et R.3)

Mme T. Boontong (Thaïlande), Présidente et Rapporteuse de la Réunion des femmes parlementaires, présentant le rapport sur la réunion (CL/186/12a)-R.1), dit que quelque 100 femmes parlementaires de 62 pays ont pris part au débat et qu'un nombre considérable de collègues masculins y ont assisté également. Les nombreuses questions en débat ont porté sur les aspects genre du point examiné par la première Commission permanente, à savoir "Coopération et responsabilité partagée dans la lutte mondiale contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues, la vente illicite d'armes, la traite des êtres humains et le terrorisme transfrontière". Les participants ont débattu des moyens de prévenir la traite des personnes, crime dont les femmes et les enfants sont souvent les victimes, ainsi que de l'impact de la drogue sur les femmes et les familles, et du rôle des femmes dans la prévention. Les délibérations ont donné lieu à plusieurs propositions d'amendements au projet de résolution sur ce thème, qui ont été acceptées pour incorporation à la version finale. Par ailleurs, une séance de dialogue entre hommes et femmes a été organisée sur le thème de la lutte contre les violences faites aux femmes, où l'on a mis l'accent sur le traitement et la vulnérabilité des femmes détenues et les mesures préventives que les parlementaires peuvent prendre. Dans son discours liminaire à la réunion, Son Altesse Royale la Princesse Bhajrakitiyabha, Ambassadrice itinérante d'UNIFEM pour la Thaïlande, a souligné elle aussi la vulnérabilité des femmes détenues à la violence et aux problèmes associés à cette violence. La réunion s'est achevée par l'adoption à l'unanimité d'une déclaration, annexée au rapport. En conclusion, Mme Boontang félicite les trois membres nouvellement élus du Comité de coordination des Femmes parlementaires, qui a réitéré sa volonté d'assurer aux femmes une présence continue au sein de l'UIP et de renforcer la participation des femmes à la vie politique.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la Réunion des Femmes parlementaires.

Mme S. Greiss (Egypte), *Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires et Rapporteuse de la réunion-débat*, présentant le rapport d'une réunion-débat sur le thème "La pleine réalisation de la Convention relative aux droits de l'enfant : le rôle des parlements" (C/186/12a)-R.3), dit que l'impact de la Convention sur la vie des enfants et le rôle crucial des parlementaires pour en assurer la pleine mise en œuvre ont été examinés au cours de la discussion. Pour ce qui est des intervenants à cette réunion-débat, la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la violence envers les enfants a présenté succinctement la Convention, ses réalisations et les problèmes restant à régler; l'ancienne Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants a rappelé la nécessité de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant par la loi. Quant à Mme Greiss, elle a fait part de l'expérience de son pays pour garantir les droits de tous les enfants, et une représentante de la jeunesse du Népal a souligné la nécessité pour les enfants de participer à la défense de leurs droits et elle a, à ce propos, décrit sa propre expérience dans ce processus. Comme cela est indiqué dans le rapport, les enfants ont longtemps été soumis aux pires formes de violence, telles que le travail des enfants, mais la violence au foyer est une autre forme courante d'exploitation et d'abus. Les parlementaires doivent veiller à l'incorporation à toutes les lois et pratiques des quatre principes clés soulignés dans la Convention, à savoir l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination, le droit à la survie et au développement, et la participation. Nombre des 150 participants au débat ont échangé des informations sur les améliorations apportées aux textes concernant les enfants dans leur pays, mais il reste encore des obstacles à la pleine application de la Convention. Il a donc été convenu que les parlementaires devaient également veiller à un engagement actif et à la participation des enfants dans les processus parlementaires, à exercer leurs fonctions de contrôle plus efficacement, à améliorer la collecte de données sur les enfants et à allouer des ressources suffisantes au dossier de l'enfance. En outre, la poursuite de la coopération avec les organisations internationales devait être encouragée, de même qu'une plus grande implication dans les programmes axés sur l'enfant au niveau national.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la réunion-débat sur *Le rôle des parlements dans la pleine réalisation de la Convention relative aux droits de l'enfant.*

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Président exhorte les parlementaires qui ne l'auraient pas encore fait à se joindre à ceux qui ont signé la pétition pour la libération de leurs collègues incarcérés au Myanmar.

ii) Rapports du Comité
(CL/186/12b)-R.1 à R.4)

M. A.Q. Pimentel Jr. (Philippines), *Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires*, présentant le rapport du Comité (CL/186/12b)-R.1), dit tout d'abord sa gratitude aux délégations qui ont pris le temps de dialoguer avec le Comité ou de lui communiquer des informations par écrit. Durant ses travaux, le Comité a examiné les cas de 293 parlementaires dans 32 pays. Il a organisé huit entrevues avec des délégations officielles et il a rencontré les parlementaires concernés, ou leurs représentants, dans quatre des cas à l'examen. Les résolutions soumises à approbation portent sur des cas dans 22 pays à travers le monde. Trois d'entre eux sont présentés pour la première fois.

Cas où des progrès ont été constatés

AFGHANISTAN

La rencontre tenue à Bangkok entre le Comité et le chef de la délégation afghane a été très positive. Et le Comité est heureux d'annoncer que les poursuites pénales dont a fait l'objet Mme Joya pour les propos qu'elle a tenus vont être abandonnées, et qu'elle pourra, si elle le souhaite, se présenter aux élections qui se tiendront en Afghanistan plus tard dans l'année. Le Comité espère aussi que, pour les quelques mois qui restent avant les élections, le Parlement afghan fera un geste symbolique et réintégrera Mme Joya.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Malalai Joya, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

BANGLADESH

Les enquêtes sur les attentats à la grenade en janvier 2005 contre M. Shah Ams Kibria, ancien ministre des finances du Bangladesh, où il a perdu la vie, et en août 2004 contre Mme Sheikh Hasina, qui était la dirigeante de l'opposition à l'époque, progressent. Les personnes soupçonnées d'avoir commis ce crime et celles qui ont tenté d'étouffer l'affaire ont été arrêtées tout comme les présumés commanditaires, et le Comité espère que l'on pourra bientôt faire toute la lumière sur cette affaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de résolution relatifs au cas de M. Shah Ams Kibria et au cas de Mme Sheikh Hasina qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le Comité est très heureux de proposer au Conseil directeur de clore ce cas. Grâce au concours des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat de la République démocratique du Congo, les parlementaires dont l'élection a été invalidée arbitrairement par la Cour suprême en mai 2007 recevront réparation pour le préjudice qu'ils ont subi.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 13 membres du Parlement de la République démocratique du Congo qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

TURQUIE

Pour la Turquie, il ne reste plus que le cas de M. Sinçar, qui a été tué en septembre 1993 dans des circonstances qui portent à croire qu'il a été victime d'une exécution extrajudiciaire. Le Parlement a fait savoir, il y a quelque temps, qu'un procès est en instance et on sait désormais que deux personnes sont poursuivies et que Mme Sinçar s'est constituée partie civile dans cette affaire. Le Comité espère que, après toutes ces années, la justice pourra enfin triompher.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Mehmet Sinçar qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Cas pour lesquels aucune information nouvelle n'a été communiquée

Aucune information nouvelle n'a été communiquée à propos des cas au Burundi, au Cambodge, en Equateur, au Liban, en Palestine et à Sri Lanka, ce qui signifie que les sujets de préoccupation ou le sens des projets de résolution soumis au Conseil directeur n'a pas fondamentalement changé. Il n'est donc pas nécessaire de présenter des résumés de ces cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de résolution relatifs au cas de huit sénateurs du Burundi et au cas de MM. Pasteur Mpawenayo, Hussein Radjabu, Théophile Minyurano et Gérard Nkurunziza du Burundi; le projet de résolution relatif au cas de Mme Mu Sochua du Cambodge; le projet de résolution relatif au cas de MM. Jaime Hurtado González Ricaurte et Pablo Vicente Tapia Farinango de l'Equateur; le projet de résolution relatif au cas de MM. Gibran Tueni, Walid Eido, Antoine Ghanem et Pierre Gemayel, du Liban; les trois projets de résolution relatifs au cas de M. Marwan Barghouti de la Palestine, au cas de M. Ahmad Saadat, également de la Palestine, et au cas de 22 parlementaires palestiniens, et les six projets de résolution relatifs au cas de sept parlementaires de Sri Lanka, au cas de M. Joseph Pararajasingham, au cas de M. Nadarajah Raviraj, au cas de M. Maheswaran Thiyagarajah, au cas de M. D.M. Dassanayake et au cas de M. Kiddinan Sivanesan, tous Sri Lankais. Chacun de ces projets de résolution a été soumis au Conseil directeur par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Cas ne devant pas être soumis pour l'instant

IRAQ

En octobre 2009, le cas parlementaire iraquien, M. Mohamed Al-Dainy, a été porté devant le Conseil directeur. A la demande de la source, le Comité a décidé de ne pas soumettre ce cas au Conseil directeur en l'occasion présente.

Cas méritant une attention particulière

BELARUS

Cela fait maintenant plus de dix ans que M. Victor Gonchar et son ami M. Krasovsky ont disparu. Le Comité est de plus en plus préoccupé par le fait que l'enquête se déroule dans le secret le plus total. Même les familles des victimes ne sont pas tenues au courant de l'avancement de l'enquête. Le Comité craint donc qu'il n'y ait en fait aucune enquête et que l'affaire soit classée à l'expiration du délai de prescription, qui est de 15 ans. Nous estimons que, dans les cas de personnes très en vue, comme celui de M. Gonchar, il devrait être dans l'intérêt des autorités de montrer qu'elles n'épargnent aucun effort pour révéler la vérité.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Victor Gonchar, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

COLOMBIE

A l'invitation du Congrès colombien, le Comité a effectué une mission à Bogotá, en août de l'année dernière, afin d'exprimer ses préoccupations dans ces cas et de mieux comprendre le contexte politique et juridique dans lequel il faut les replacer. La Vice-Présidente du Comité, la sénatrice Rosario Green (Mexique), a conduit la délégation qui s'est entretenue avec le Président de la République et les ministres de son gouvernement, les Présidents du Sénat

colombien et de la Chambre des représentants, le Président de la Cour suprême et le Procureur général de Colombie. La délégation s'est aussi entretenue avec des membres en exercice et d'anciens membres du Congrès qui font l'objet de menaces et avec des proches des personnes assassinées. En Colombie, on a affaire à des cas compliqués et tous différents, qui s'inscrivent dans un contexte politique très complexe.

Comme on le constatera en lisant le rapport de mission (CL/186/12b)-R.2), les recommandations qu'il contient portent principalement sur la nécessité de faire avancer l'enquête sur le meurtre des membres du Congrès, d'assurer la protection des personnes exposées à un risque, et de garantir le plein respect du droit à un procès équitable pour les membres du Congrès.

Le Comité se réjouit de la réactivation, au cours des deux dernières années, de plusieurs des enquêtes sur les meurtres de parlementaires, et de certaines évolutions spectaculaires, comme dans le cas très médiatique du sénateur Luis Carlos Galán. L'enquête sur son cas a abouti au placement en détention d'un haut dirigeant public, plus ou moins au moment de la mission. Dans un autre cas, celui du meurtre du M. Cepeda - auquel les autorités sont directement et indirectement mêlées -, un représentant de l'Etat colombien a présenté ses excuses à ses proches lors d'une audience publique devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Dans ce cas comme dans les autres, le Comité ne doute pas que les autorités feront tout leur possible pour faire toute la lumière sur les circonstances et pour punir les coupables, y compris les instigateurs.

Les membres du Comité ayant participé à la mission ont aussi été informés, à plusieurs reprises, de l'absence de garanties d'un procès équitable dans les poursuites pénales contre des membres du Parlement colombien. Le Conseil directeur est saisi pour la première fois du cas de l'ancien sénateur Alvaro Araújo et d'un rapport d'un expert juridique qui a conclu que les poursuites pénales intentées contre lui allaient à l'encontre des garanties fondamentales d'un procès équitable. Le Comité adhère pleinement à ses conclusions et est profondément préoccupé par le fait que M. Araújo, reconnu coupable une semaine avant la session, ne peut pas faire appel du jugement rendu contre lui, les membres du Congrès - qu'ils soient en exercice ou non - étant jugés en première et dernière instance par la Cour suprême. Le Comité est particulièrement inquiet de ce qu'une nouvelle instruction a été ouverte et que M. Araújo sera peut-être soumis à une autre enquête entachée de vices. Le Comité entend suivre l'affaire de très près et, en attendant, appelle les autorités colombiennes, en particulier le nouveau Congrès colombien, à revoir radicalement la procédure applicable aux parlementaires colombiens, de sorte à la rendre pleinement compatible avec les garanties fondamentales d'un procès équitable, notamment en ce qui concerne le droit d'appel. Le Comité est convaincu que l'UIP peut jouer un rôle de poids pour faire avancer le débat public en Colombie sur cette question complexe et sensible.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les cinq projets de résolution relatifs au cas de MM. Pedro Nel Jiménez Obando, Leonardo Posada Pedraza, Octavio Vargas Cuéllar, Pedro Luis Valencia Giraldo, Bernardo Jaramillo Ossa, Manuel Cepeda Vargas et Hernán Motta Motta, au cas de M. Luis Carlos Galan Sarmiento, au cas de M. Jorge Tadeo Lozano Osario, au cas de M. Wilson Borja et au cas de M. Alvaro Araújo Castor, qui lui ont tous été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

ERYTHREE

La situation des 11 parlementaires en Erythrée est une insulte à la dignité humaine. Leur seul "tort" a été de lancer un appel en faveur de réformes démocratiques en Erythrée. Ils sont détenus depuis plus de huit ans sans aucun contact avec le monde extérieur et sans avoir été formellement inculpés. Des rumeurs - toujours plus nombreuses - laissent à penser qu'ils ne seraient en fait plus en vie.

Le Comité est consterné que les autorités érythréennes continuent à rester totalement sourdes aux appels lancés par l'UIP et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour la libération immédiate des parlementaires concernés. Il est également choqué que de hauts responsables érythréens se soient rendus à Genève dernièrement pour s'exprimer devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU et y dire que la liberté d'expression est pleinement respectée et que la détention secrète et arbitraire, ainsi que la torture sont interdites en Erythrée, quand bien même les rapports de l'ONU font état d'une situation tout autre. Le Comité exhorte les autorités à prendre leurs propres propos au sérieux et à remettre immédiatement en liberté les onze parlementaires concernés.

Il croit en outre que la communauté internationale peut et doit presser bien davantage les autorités érythréennes, notamment au moyen des accords de commerce, de développement et autres, conclus aux niveaux bilatéral, régional et international auxquels l'Erythrée est partie.

Aussi lance-t-il un appel, en particulier aux parlementaires africains, à l'Union africaine, à l'Union parlementaire africaine, au Parlement panafricain, ainsi qu'à l'Union européenne, par l'intermédiaire de sa Haute Représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour qu'ils fassent tout leur possible en la matière

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 11 parlementaires, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

MADAGASCAR

Malheureusement, l'Accord de Maputo conclu l'année dernière entre les différentes mouvances politiques à Madagascar n'a pas permis de mettre un terme à la crise que connaît le pays depuis que l'ancien maire de la capitale de Madagascar a pris le pouvoir en mars dernier. C'est dans ce contexte que les parlementaires concernés ont été arrêtés, humiliés, brutalisés et accusés de plusieurs infractions à l'ordre public. On se souviendra peut-être que, en octobre dernier, Le Conseil directeur a entendu le témoignage de Mme Naïka, une des anciennes parlementaires concernées. Elle se trouve toujours à l'étranger. Les autres anciens parlementaires ont été libérés depuis, mais ils restent poursuivis et sont sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire. Le Comité pense qu'une mission à Madagascar pourrait être utile et il demande au Secrétaire général de faire le nécessaire pour qu'elle ait lieu.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 10 parlementaires de Madagascar, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

MONGOLIE

Bien que le cas de M. Zorig Sanjasuuren n'ait pas beaucoup progressé depuis octobre dernier, Le Comité entend néanmoins appeler l'attention du Conseil sur ce cas et l'informer que deux pays ont accepté de fournir une assistance technique aux autorités chargées de mener l'enquête en Mongolie. L'Allemagne a déjà fourni cette assistance technique et est disposée à continuer. En janvier de cette année, toutes les formalités diplomatiques requises pour concrétiser la proposition d'assistance du Japon ont été effectuées. Le Comité espère donc que, avec les dernières technologies, il sera finalement possible d'élucider le meurtre de M. Zorig, survenu il y a douze ans.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

MYANMAR

Les délégués auront sans doute remarqué la petite exposition dans le hall que le Comité a organisée sur le cas au Myanmar examiné par le Conseil. Dans ce pays, douze parlementaires sont toujours en prison et le Parlement auquel ils ont été élus sous la bannière d'Aung San Suu Kyi a été aboli. Ils ont tous été condamnés sur la base de procédures judiciaires qui bafouent de manière flagrante le droit à un procès équitable. L'exposition comporte aussi une pétition exhortant les autorités du Myanmar à libérer ces parlementaires sur le champ, que les parlementaires sont invités à signer.

C'est une année décisive pour le Myanmar. Elle l'est aussi pour ce qui est de l'attitude qu'adopte la communauté internationale face au Myanmar. Le Comité engage les autorités du pays à veiller à ce que les élections soient inclusives, libres et régulières. Il faudra pour cela que soient modifiées les lois électorales qui ont été promulguées récemment. Le Comité appelle les parlements membres de l'UIP, en particulier ceux de la Chine et de l'Inde, en tant que pays voisins, et l'Association des Nations de l'Asie du sud-est (ASEAN), à apporter tout leur soutien pour faire en sorte que le processus électoral soit crédible, et ce d'autant que les élections sont proches et que le temps presse.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 21 parlementaires, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

NIGER

En octobre 2009, le Conseil directeur a suspendu l'affiliation de l'Assemblée nationale du Niger à la suite de sa dissolution par le Président Tandja, que le Conseil a condamnée, et il a demandé au Comité de se pencher sur la situation des membres de l'Assemblée dissoute. Ils ont tous été inculpés pour avoir, semblerait-il, perçu des indemnités ou des avantages indus. Certains d'entre eux avaient été arrêtés et placés en détention. La délégation du Comité conduite par le sénateur Mahoux s'est rendue à Niamey du 30 novembre au 1^{er} décembre 2009 et s'est entretenue avec toutes les parties concernées, en particulier le Président Tandja en personne. Peu après la mission, les deux anciens parlementaires qui étaient toujours en détention au moment de la mission ont été libérés et un dialogue s'est engagé au sujet de la question des indemnités et autres avantages. Toutefois, comme le Conseil ne l'ignore pas, l'armée s'est emparée du pouvoir l'année passée en février, a renversé le Président Tandja et dissous le Parlement élu l'année dernière. Dans ces circonstances, le Comité propose de clore ce cas, puisque la question des indemnités ne se pose plus et que les deux anciens parlementaires ont été libérés.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de 113 parlementaires du Niger, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Mme S. Carstairs (Canada), membre du Comité, remplace le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires pour présenter au Conseil directeur le cas concernant les Philippines.

PHILIPPINES

Depuis que les poursuites pour rébellion engagées contre les quatre parlementaires concernés ont été annulées par la Cour suprême en 2007 parce qu'elles étaient motivées par des considérations politiques, le Comité craignait que les nouvelles poursuites pénales relèvent d'une manœuvre pour écarter ces parlementaires, et les partis auxquels ils appartiennent, de la

scène politique. Les accusations de rébellion ont été lancées par un organisme spécial, le Groupe interinstitutions d'action légale (IALAG), institué par la Présidente Arroyo pour monter des affaires de rébellion et de sédition contre des individus soupçonnés d'agir en ennemis de l'Etat. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a recommandé l'abolition de cet organisme. Le Comité se réjouit que la Chambre des représentants ait demandé à sa Commission de la justice d'examiner l'impact que les travaux de l'IALAG ont sur l'administration de la justice aux Philippines.

Le second cas concerne le sénateur Trillanes, lieutenant dans la Marine nationale philippine élu en mai 2007 alors qu'il était en détention. Il est accusé d'avoir participé au "Siège d'Oakwood" de juillet 2003, au cours duquel plus de 300 soldats se sont réunis à l'hôtel Oakwood pour exprimer leurs doléances concernant la corruption au sein des Forces armées philippines. Le Comité est préoccupé de ce qu'il est en détention provisoire depuis maintenant plus de sept ans, alors que les poursuites engagées contre lui s'éternisent. Ceci signifie qu'il ne peut pas exercer son mandat parlementaire, mais aussi que les 11 millions de personnes qui ont voté pour lui sont sans représentation au Parlement. Le Comité se félicite donc de ce que le Sénat ait pris l'initiative de modifier son Règlement intérieur en vue d'autoriser la vidéoconférence, ce qui devrait permettre à M. Trillanes d'exercer son mandat dans une certaine mesure. Cependant, le nouveau Règlement n'a pas encore été adopté par la plénière du Sénat et le Comité engage le Sénat à aller de l'avant le plus rapidement possible. Le Comité estime aussi que le sénateur Trillanes devrait être libéré en attendant d'être jugé.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de résolution relatifs au cas de M. Saturniño Ocampo, M. Teodoro Casiño, Mme Liza Maza et M. Rafael Mariano, et au cas de M. Antonio F. Trillanes, qui lui ont été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Le Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires reprend sa présentation des cas au Conseil directeur.

RWANDA

M. Léonard Hitimana a disparu en avril 2003 et n'a toujours pas été retrouvé. A la lumière des nouvelles informations fournies au Comité sur les événements survenus le jour de sa disparition, il ne fait quasiment plus aucun doute qu'il a été victime d'une disparition forcée. Or, aucun effort sérieux n'a été fait pour traduire les responsables en justice. Par exemple, le Comité sait que, un mois après sa disparition, la voiture de M. Hitimana a été récupérée par la police avec des traces de sang sur le siège avant. Ces indices n'ont apparemment jamais fait l'objet d'une enquête. Des témoins auraient vu dans l'après-midi du 7 avril 2003 des agents des services de renseignements rwandais intercepter la voiture de M. Hitimana dans la rue, qui avait été fermée à la circulation, et l'ont emmené au camp militaire de Kami. Il y aurait été torturé et tué en mai 2003. Le Comité connaît en outre le nom d'un éventuel suspect. Le Comité exhorte les autorités rwandaises à enquêter très sérieusement sur ces pistes et engage le Parlement rwandais à se prévaloir de sa fonction de contrôle pour s'assurer que de véritables efforts sont faits pour élucider ce cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Léonard Hitimana qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

ZIMBABWE

Le Comité demeure très préoccupé face à l'impunité qui persiste dans le cas de MM. Sikhala et Madzore, tous deux victimes de torture, et de MM. Biti et Chamisa, passés à tabac par la police. Les agents de l'Etat responsables de ces actes n'ont pas encore eu à répondre de leurs actes. Le Comité est heureux d'avoir pu rencontrer, ici-même à Bangkok, le Président de l'Assemblée du Zimbabwe et de savoir que le Parlement est déterminé à protéger les droits fondamentaux de ses membres. Le Comité est donc convaincu que l'Assemblée ne ménagera aucun effort pour s'assurer que les individus qui ont commis ces exactions seront identifiés et traduits en justice et que les victimes seront dûment indemnisées.

Toutefois, étant donné que M. Biti a décidé de ne pas intenter d'action en justice pour les mauvais traitements dont il a été victime en mars 2007 et que les poursuites pour trahison ont été annulées après qu'il a été nommé Ministre des finances l'année dernière, le Comité propose au Conseil de clore ce cas.

Concernant M. Bennett, le Comité pense que les poursuites contre lui pour détention d'armes aux fins de banditisme, d'insurrection et de sabotage font partie d'un plan destiné à le harceler et à l'empêcher de mener une action politique au Zimbabwe. Il considère qu'elles devraient être abandonnées. On verra dans l'actualité du jour si c'est effectivement le cas, puisque l'audience s'est tenue la veille.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de cinq parlementaires zimbabwéens, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Nouveaux cas

MALAISIE

Le premier cas concerne M. Anwar Ibrahim (Malaisie), qui est, *de facto*, le dirigeant actuel de l'Alliance du peuple, parti d'opposition. Les membres du Conseil directeur se souviendront peut-être d'avoir été saisis du cas de M. Ibrahim il y a de cela quelques années, alors qu'il avait été poursuivi et reconnu coupable dans une affaire d'abus de pouvoir et de sodomie. En 2004, la Cour fédérale a annulé la condamnation dans l'affaire de sodomie. Il y avait de sérieux doutes quant à la régularité de la procédure, car il était communément admis qu'elle avait été motivée par des considérations politiques. Bien que, suite à sa condamnation, M. Ibrahim ait été interdit de se présenter à des élections jusqu'en avril 2008, il a pu faire campagne en vue des élections de mars 2008. Il a, in fine, été réélu lors des élections partielles le 26 août 2008. Quelques semaines plus tôt, il a de nouveau été accusé de sodomie et le procès s'est ouvert en février de cette année. Or, l'enquête et la procédure semblent être entachées des mêmes irrégularités que lors du premier procès pour sodomie. Le Comité estime qu'il n'aurait pas dû y avoir de poursuites, en l'absence de preuves médicales. Il est alarmé par le fait que les membres de l'ancienne équipe du ministère public sont aussi ceux qui sont chargés de ce dossier, dont le Procureur général, à l'époque responsable des poursuites et qui avait été accusé d'avoir fabriqué des preuves dans cette affaire. Le Comité est aussi profondément préoccupé par le fait que la défense se soit vu refuser l'accès à des éléments de preuve à charge essentiels dans cette affaire. Le Comité demande donc au Secrétaire général de s'assurer de la présence d'un observateur international lors du procès.

Mme Chew Mei Fun (Malaisie) émet une réserve sur le projet de résolution et ajoute que le système judiciaire de son pays opère conformément à des normes juridiques comparables à celles de tout autre pays pleinement développé. Les institutions du pays saluent et respectent l'indépendance des tribunaux dans la recherche des faits et l'application

impartiale de la loi. L'autorité de la loi est respectée et observée, et l'indépendance du pouvoir judiciaire est la pierre angulaire de la justice. Les droits tant de l'accusation que de l'accusé sont respectés, sans parti pris ni préférence. Toutes les parties ont le droit et la possibilité de soumettre leur cas à un juge impartial.

Le Conseil directeur prend acte des réserves exprimées par la délégation de la Malaisie et adopte le projet de résolution relatif au cas de M. Anwar Ibrahim, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

FEDERATION DE RUSSIE

Cela fait maintenant près de douze ans que Mme Galina Starovoitova, éminente défenseuse des droits de l'homme en Russie, a été abattue le 20 novembre 1998 dans la cage d'escalier de l'immeuble où elle vivait à Saint-Pétersbourg. L'enquête a permis de conclure que le meurtre était motivé par des considérations politiques. Peu avant d'être assassinée, Mme Starovoitova avait dénoncé des actes de corruption de certaines personnalités en vue. Deux personnes ont été reconnues coupables de son assassinat et d'autres de complicité de meurtre; malgré cela, les commanditaires n'ont toujours pas été identifiés. Le Comité appelle les autorités à faire tout leur possible en redonnant une nouvelle vigueur à l'enquête afin d'élucider enfin ce crime.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Galina Starovoitova, qui lui a été soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

La séance est levée à 13 h.15.

TROISIEME SEANCE

Judi 1^{er} avril 2010
(Après-midi)

La séance est ouverte à 15 h.10 sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire, M. T.-B. Gurirab (Namibie).

Point 12 de l'ordre du jour
(Suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(Suite)

i) Election d'un membre titulaire et deux membres suppléants
(CL/186/12b)-P.2, P.3 et P.6)

Le Président dit que le Conseil directeur doit élire un membre titulaire au Comité des droits de l'homme des parlementaires pour remplacer le Président en exercice, le sénateur Pimentel (Philippines), dont le mandat vient à expiration fin juin 2010. Une seule candidature a été reçue à ce poste, celle de M. K. Jalali, de la République islamique d'Iran, présentée dans le document CL/186/12b)-P.2.

Le Conseil directeur élit M. K. Jalali, de la République islamique d'Iran, membre titulaire du Comité.

Le Président dit que le Conseil devra en outre élire trois membres suppléants pour remplacer M. S. Luetheusser-Schnarrenberger (Allemagne), qui n'est plus membre de la délégation allemande, M. Nelson Ávila Contreras (Chili), qui n'est plus parlementaire, et M. K. Jalali (République islamique d'Iran) puisqu'il est à présent membre titulaire du Comité. Une seule candidature a été reçue au poste Asie-Pacifique, celle de M. F.N. Pangilinan (Philippines), présentée dans le document CL/186/12b)-P.3, et une au poste des Douze Plus, celle de M. B. Barovic (Slovénie), présentée dans le document CL/186/12b)-P.6. Aucune candidature n'a encore été reçue au poste de membre suppléant pour le Groupe latino-américain, qui devrait donc rester vacant jusqu'en octobre 2010.

Le Conseil directeur élit M. F.N. Pangilinan (Philippines) et M. B. Barovic (Slovénie) membres suppléants du Comité.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/186/12c)-R.1)

M. F.-X. de Donnea (Belgique), membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport du Comité (CL/186/12c)-R.1), dit que le Comité a siégé à deux reprises durant l'Assemblée pour échanger des vues sur le conflit israélo-palestinien et le processus de paix. A cette occasion, il a entendu les vues des délégations d'Israël, de la Palestine, de l'Egypte et de la Turquie et a été informé par le Secrétaire général de l'UIP des contacts et de la coopération avec les Parlements israélien et palestinien. Bien que convaincu qu'il serait utile de continuer à servir de cadre pour des pourparlers directs entre législateurs israéliens et palestiniens, le Comité a noté avec regret que l'atmosphère politique actuelle était telle que le dialogue dans ce cadre n'avait pas été possible durant la session. Le Comité prie donc le Secrétaire général de poursuivre ses initiatives en vue d'un dialogue direct entre les parties à une prochaine occasion. Lors de l'examen de son mandat et de ses plans pour l'avenir, le Comité a proposé de faire passer à sept le nombre de ses membres et de veiller à une représentation régionale plus large et à un meilleur équilibre hommes-femmes en son sein. Le Comité a décidé d'envisager, à une prochaine session, le conflit dans la perspective hommes-femmes, et de voir plus précisément comment ce conflit affecte la vie des Israéliennes et des Palestiniennes. En conclusion, M. de Donnea a lu une déclaration, annexée au rapport, qui a été adoptée par le Comité à l'issue de sa réunion et est soumise au Conseil directeur pour approbation.

M. M. Whbee (Israël) se dit satisfait de ce que le Comité a fait pour ramener les deux parties à la table des négociations, et il exprime l'espoir que ces efforts finiront par porter leurs fruits. En ce qui concerne la déclaration du Comité, il note qu'elle omet d'appeler à la libération immédiate du soldat israélien Gilad Shalit qui, depuis son enlèvement trois ans auparavant, est gardé au secret et n'a reçu aucune visite de représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ce qui est contraire au droit international. De plus, la déclaration fait référence, à tort, à des prisonniers politiques détenus par Israël. Il n'y a pas de prisonniers politiques en Israël. Par contre, le pays emprisonne les personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme.

M. T. Quba`a (Palestine) dit que la déclaration ne rend pas justice aux Palestiniens opprimés dans la mesure où elle n'appelle pas à ce qu'il soit mis fin à l'occupation des territoires palestiniens. Quant au cas du soldat israélien capturé par les Palestiniens au cours d'une bataille de chars, on lui opposera les quelque 9 000 citoyens palestiniens enlevés au hasard sur leurs terres occupées et, pour la plupart, placés en détention administrative en Israël, en violation de la quatrième Convention de Genève. Et, il y a quelques jours seulement, des dizaines de Palestiniens, dont un éminent parlementaire, M. Abbas Zaki, ont été placés en détention par les autorités israéliennes au seul motif qu'ils avaient participé à une

manifestation pacifique. Malgré les omissions qu'il vient de relever, M. Quba`a souscrit au rapport et à la déclaration du Comité dans l'intérêt de la coopération. L'inclusion d'une référence à d'autres territoires arabes occupés par Israël, tels que le Golan arabe syrien et les fermes de Shaba, est néanmoins impérative.

M. K. Kassam (République arabe syrienne) souscrit à ces propos et ajoute que le rapport et la déclaration sont insuffisantes car on omet en outre d'y mentionner les tentatives sionistes pour modifier le caractère et l'identité de lieux saints musulmans et chrétiens qui font partie du patrimoine arabe, en particulier les mosquées al-Haram al-Ibrahimi et Bilal Ibn Rabah. Il faut en outre affirmer la nécessité de mettre fin à l'occupation sioniste des territoires syriens, dont le Golan arabe syrien, d'où les prisonniers détenus par l'entité sioniste doivent également être libérés. Toutes les pratiques sionistes dans les territoires occupés violent le droit international et les résolutions des Nations Unies.

M. H. Fallahat Pishah (République islamique d'Iran) dit que sa délégation souhaite émettre une réserve sur la déclaration du Comité, qui ne traite pas les enjeux de manière équilibrée et globale. En particulier, elle n'appelle pas à un arrêt immédiat de la colonisation juive ou à la protection totale de tous les sites historiques et religieux dans les territoires palestiniens occupés, y compris al-Aqsa, face aux menées agressives et illégales de la puissance occupante. Elle n'exige pas non plus le retrait du Golan arabe syrien occupé et du Sud-Liban. La délégation iranienne souhaite en outre émettre une autre réserve, à savoir que ni la déclaration ni aucune référence au sujet en question dans d'autres documents de l'Assemblée ne doivent être interprétées comme une reconnaissance du régime israélien.

M. M. Elforjani (Jamahiriya arabe libyenne) rappelle que, après le rejet de la proposition de point d'urgence sur les violations par Israël des droits religieux et culturels du peuple palestinien, en particulier dans Jérusalem et ses alentours, et sur la colonisation israélienne, entre autres, elle a été renvoyée au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient pour examen ultérieur. L'orateur aimerait savoir ce qu'il en est résulté.

Le Secrétaire général confirme que la proposition de point d'urgence mentionnée par l'orateur précédent a en effet été renvoyée au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en réponse à une demande à cet effet, intervenue après l'adoption par l'Assemblée d'une autre proposition de point d'urgence, sachant qu'un seul point d'urgence pouvait être inscrit à l'ordre du jour. Le Comité a débattu par la suite du fond de la proposition qui lui a été renvoyée dans le cadre plus large du processus de paix au Moyen-Orient, à propos duquel le Comité a rédigé la déclaration brève et concise dont est saisi le Conseil pour exprimer les préoccupations que lui inspire l'absence de tout progrès. Le Comité a estimé que la formulation générale de cette déclaration, en particulier la référence aux "activités de colonisation, de construction et d'expansion menées par Israël où que ce soit dans les Territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem Est", couvrait de manière adéquate les questions soulevées dans la proposition de point d'urgence et qu'il n'était donc pas nécessaire d'entrer dans le détail.

Le Conseil directeur approuve la déclaration du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, compte tenu de ces précisions, et prend acte du rapport du Comité.

d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre

(CL/186/12d)-R.1)

Le Secrétaire général, présentant le rapport du Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/184/12d)-R.1) au nom du Groupe, dit que des représentants des parties se sont entretenus durant la session avec le Facilitateur, israélien, nouvellement élu. Le message qui en

ressort est que les parties se félicitent des progrès accomplis au cours des négociations lancées en 2008 sous les auspices des Nations Unies qu'elles entendent poursuivre en 2010 en vue d'une solution viable à long terme pour la réunification de Chypre. La proposition tendant à ce que les facilitateurs se rendent à Chypre pour y dialoguer avec les partis politiques, sous réserve de consultation avec l'UIP, a été bien accueillie.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Groupe de facilitateurs concernant Chypre.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

i) Election de deux membres titulaires

(CL/186/12e)-P.1 et P.2)

Le Président dit que le Conseil directeur doit élire deux membres titulaires au Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Les deux candidatures reçues à ces postes sont celle de M. A. A. Tjakra (Indonésie), présentée dans le document CL/186/12e)-P.1, et celle de M. A. Si Afif (Algérie), présentée dans le document CL/186/12e)-P.2, qui a été appuyée par le Groupe africain.

Le Conseil directeur élit M. A.A. Tjakra (Indonésie) et M. Abdelhamid Si Afif (Algérie) membres titulaires du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.

ii) Rapport du Comité

(CL/186/12e)-R.1)

Mme B. Gadiant (Suisse), Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport du Comité (CL/186/12e)-R.1), dit que la réunion qui s'est tenue durant l'Assemblée s'est ouverte par un débat sur les prolongements du lancement récent de la publication intitulée *Personnes disparues : Guide à l'usage des parlementaires*. Il s'agit d'un ouvrage important qui doit être traduit en cinq autres langues. Dans le domaine de la protection des réfugiés, de la nationalité et l'apatridie, le Comité s'est félicité des amendements apportés aux lois du Bangladesh et du Zimbabwe pour que les femmes transmettent leur nationalité à leurs enfants au même titre que les hommes. Le Comité a proposé par ailleurs de consacrer sa "séance publique" à la 124^{ème} Assemblée en 2011 à mettre en évidence l'importance des anniversaires qui seront célébrés par la Convention sur la réduction de l'apatridie, la Convention relative au statut des réfugiés et le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) cette année-la. Il a examiné en outre la question des 26 millions de personnes déplacées dans le monde et il a, à ce propos, appelé l'attention sur la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes intérieurement déplacées en Afrique, adoptée à Kampala en octobre 2009. Les parlementaires africains ont été invités à promouvoir la signature et la ratification de cette Convention, qui devrait susciter la mise en place de cadres juridiques similaires ailleurs. Les membres sont invités à soumettre des suggestions par écrit pour faciliter le travail du Comité, qui a tenu par ailleurs une séance publique sur le thème *L'enregistrement universel des naissances : le rôle des parlementaires*, dont on trouve le résumé dans l'annexe au rapport. Mme Gadiant conclut ses propos en remerciant le CICR et le HCR de leur appui et de leur coopération.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire.

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/186/12f)-R.1)

M. R. del Picchia (France), Rapporteur du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présentant le rapport du Groupe (CL/186/12f)-R.1), dit que, lors des deux séances qu'il a tenues durant l'Assemblée, le Groupe du partenariat a constaté que 178 des 621 délégués (28,7 pour cent) à la 122^{ème} Assemblée étaient des femmes, chiffre similaire à celui des années précédentes, mais inférieur à celui de la 121^{ème} Assemblée, tenue à Genève. Il est donc temps de mettre la barre plus haut afin de se rapprocher véritablement de la parité. En outre, 14 des délégations composées de deux délégués ou plus étaient exclusivement masculines. Une évolution plus positive ressortait du rapport financier pour 2009 où l'on pouvait lire que les femmes constituent plus de 60 pour cent du personnel du Secrétariat de l'UIP et que le nombre de projets et d'activités menés dans le cadre du Programme du partenariat entre hommes et femmes s'accroît grâce à un important soutien financier venant principalement de contributions extrabudgétaires. Cela étant, il faut aussi prévoir pour les lignes de crédits et dépenses budgétaires des indicateurs supplémentaires en faveur de l'égalité des sexes pour tous les programmes. Il faut en outre garantir un appui financier aux activités propres aux questions de genre. Quant aux six parlements qui ne comptent encore aucune femme, ils se concentrent dans le Pacifique, les Caraïbes et la région arabe. Enfin, le Groupe se félicite non seulement de la publication et de la diffusion à l'Assemblée de l'excellente carte sur les femmes en politique 2010, mais aussi des initiatives menées dans le cadre de la campagne pour mettre fin aux violences faites aux femmes. Enfin, M. del Picchia invite les parlements qui ne l'auraient pas encore fait à remplir le questionnaire sur la réceptivité des parlements aux questions de genre.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

g) Groupe consultatif sur le VIH/sida
(CL/186/12g)-R.1)

Mme M. Xavier (Uruguay), membre du Groupe consultatif sur le VIH/sida, présente le rapport sur la visite sur le terrain du Groupe au Viet Nam (CL/186/12g)-R.1), visite de cinq jours à laquelle elle a pris part. Même si une visite plus longue aurait permis de mieux comprendre les questions complexes soulevées par une épidémie de cette nature, ces cinq jours ont permis aux participants de se faire une idée beaucoup plus claire de l'ampleur du problème du VIH/sida au Viet Nam. Dans le rapport, on décrit les entretiens et les visites organisés à Hanoi avec des responsables vietnamiens et des représentants d'organisations comme l'ONUSIDA au Viet Nam et CARE International, tous très prompts à partager l'information. Sur la base de cette visite, le Groupe consultatif a formulé un certain nombre de conclusions et recommandations relatives au rôle de l'Assemblée nationale vietnamienne dans la lutte contre le VIH/sida, à la budgétisation des stratégies et programmes nationaux sur le VIH/sida, aux mesures de réduction des risques et aux actions à mener pour éviter la stigmatisation des rapports homosexuels, à la participation de la société civile à l'action nationale contre le VIH/sida et autres questions telles que l'amélioration de la collecte des données et la nécessité de réponses ciblées, d'une part, pour l'ensemble de la population et, d'autre part, pour les populations directement concernées. Par ailleurs, le rapport de la septième réunion du Groupe consultatif est annexé au rapport.

Le Conseil directeur prend acte des rapports du Groupe consultatif sur le VIH/sida sur sa visite au Viet Nam et sur sa septième réunion.

h) Réunion-débat sur le thème *Eau : préserver nos océans*
(CL/186/12h)-R.1)

M. P. Phalusuk (Thaïlande), Président du Groupe de travail sur l'eau, qui a présidé la réunion-débat sur le thème *Eau : préserver nos océans*, et en présente le rapport (CL/186/12h)-R.1), dit que les participants ont eu un débat animé où l'on a mis l'accent sur le renforcement intégré des dispositifs institutionnels couvrant les océans. Selon eux, les progrès en matière de coopération internationale pour le développement durable des ressources des océans et de l'environnement ne sont visibles qu'en matière économique, sociale et environnementale. Les capacités institutionnelles sont donc insuffisantes dans divers domaines et la réunion-débat a recommandé que l'on profite de l'occasion offerte par l'Assemblée générale des Nations Unies pour promouvoir des mesures visant à identifier une approche commune des Etats membres et des parties intéressées. La réunion-débat a souligné en outre la nécessité d'honorer les engagements pris en vertu de la résolution 60/30 adoptée en 2005 par l'Assemblée des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer et a recommandé que l'on réfléchisse à la création de commissions parlementaires sur les questions océaniques. Une plus grande coopération entre l'UIP et l'Institut international de l'océan serait également bénéfique pour la promotion du rôle du Parlement dans les questions océaniques. Pour conclure, la protection des océans n'est pas une question de choix mais de survie.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur la réunion-débat sur le thème *Eau : préserver nos océans*.

Point 13 de l'ordre du jour

PREPARATIFS DE LA 3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT
(CL/186/13-R.1)

Le Président appelle l'attention sur le document CL/186/13-R.1 qui rend compte des travaux de la deuxième réunion du Comité préparatoire à la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement. Des invitations à la Conférence ont été envoyées au début du mois de février 2010 à tous les présidents de parlement, qui ont été vivement encouragés à y assister et ont en outre été invités à présenter avant le 16 avril 2010 leurs observations sur un avant-projet du document final qui sera adopté à la clôture de la Conférence. Le Comité préparatoire siégera à nouveau les 7 et 8 mai 2010 à Genève afin de parachever ce document à la lumière des commentaires reçus.

Le Conseil directeur prend acte du rapport sur les préparatifs de la 3^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement.

Point 14 de l'ordre du jour

123^{ème} Assemblée de l'UIP
(Genève, 4-6 octobre 2010)
(CL/186/14-P.1)

Le Secrétaire général appelle l'attention sur le document CL/186/14-P.1 où figure, pour approbation par le Conseil directeur, la liste des organisations internationales et autres entités invitées à suivre en qualité d'observateur les travaux de la 123^{ème} Assemblée de l'UIP qui se

tiendra à Genève du 4 au 6 octobre 2010. A la lumière de l'ordre du jour proposé pour cette assemblée, où figure un point relatif aux élections, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux et le National Democratic Institute for International Affairs ont été ajoutés à la liste.

Le Conseil directeur approuve la liste des organisations internationales et autres entités invitées à suivre en qualité d'observateurs les travaux de la 123^{ème} Assemblée de l'UIP.

Point 15 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/186/15-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Président dit que le Comité exécutif a souscrit sans réserve au rapport qu'il a reçu du Secrétariat de l'UIP concernant sa visite à Berne, lieu proposé pour la 125^{ème} Assemblée en octobre 2011 et qu'il attend donc du Conseil directeur qu'il l'approuve à son tour.

Le Conseil directeur approuve la tenue à Berne de la 125^{ème} Assemblée de l'UIP.

Le Président rappelle la décision prise six mois plus tôt de tenir la 127^{ème} Assemblée de l'UIP en 2012 au Québec, à l'aimable invitation du Parlement du Canada. Les hôtes canadiens ont expliqué depuis que, lorsqu'il a été décidé de tenir la première Assemblée de 2012 en Ouganda, ils avaient cru comprendre que la seconde Assemblée qu'ils accueilleraient serait, elle aussi, une Assemblée complète, d'une durée de cinq jours. Le Comité exécutif a examiné cette question - notamment en entendant la délégation canadienne - et il a passé en revue les incidences financières et statutaires de l'extension de la seconde Assemblée de l'année à cinq jours. Quelle que soit la décision prise en la matière, elle sera loin d'être idéale, mais le Comité exécutif recommande que la proposition du Canada d'une session de cinq jours soit approuvée, les trois premiers jours respectant le format traditionnel de la seconde Assemblée annuelle, et les deux journées supplémentaires étant consacrées à des séances supplémentaires sur des questions politiques intéressant tous les Membres de l'UIP.

Si cette proposition était acceptée, le Comité exécutif a indiqué très clairement que ce serait une décision prise à titre exceptionnel et qu'il n'envisageait pas d'avoir à prendre une décision similaire à l'avenir. Il a également confirmé qu'il faudrait respecter les dispositions statutaires concernant la taille des délégations aux Assemblées de l'UIP, visée à l'Article 10.2 des Statuts. En d'autres termes, comme il est d'usage pour la seconde Assemblée de l'année, les Membres ne doivent pas inscrire plus de cinq délégués, ou sept dans le cas des grands pays. Les hôtes canadiens ont assuré en outre qu'ils feraient tout le nécessaire pour faire appliquer la politique de l'UIP en matière de visas.

Le Conseil directeur approuve la recommandation du Comité exécutif de porter à cinq jours la durée de la seconde Assemblée en 2012.

Le Secrétaire général appelle l'attention sur la liste des futures réunions interparlementaires, figurant dans le document CL/186/15-P.1, en particulier sur quatre nouvelles réunions ne figurant pas dans la liste déjà approuvée par le Conseil directeur et pour lesquelles son aval est demandé : une conférence régionale sur la traite des enfants, un séminaire régional pour l'Amérique latine sur les défis en matière de sécurité et le contrôle parlementaire; un séminaire régional pour parlements arabes sur les violences faites aux

femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et une conférence sur la santé maternelle et la survie de l'enfant. La première réunion se tiendra à Cotonou, au Bénin, en mai 2010 et les trois autres réunions se tiendront au deuxième semestre 2010 dans des lieux qui restent à déterminer. Ces quatre réunions doivent être financées par des contributions extérieures.

Le Secrétaire général appelle l'attention en outre sur quatre réunions importantes auxquelles la participation de parlementaires est vivement souhaitée : un séminaire régional de trois jours pour les parlements d'Amérique latine sur les violences faites aux femmes, qui se tiendra en Equateur en avril 2010, un forum parlementaire de trois jours sur les TIC et la crise économique mondiale, qui se tiendra à Genève début mai 2010; une réunion parlementaire d'une journée à l'occasion de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra à New York, également en mai 2010, et une réunion parlementaire d'une journée à l'occasion du Forum de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, qui se tiendra à Rio de Janeiro fin mai 2010.

Enfin, l'UIP continue à travailler sur la question des changements climatiques suite au succès de la réunion parlementaire sur ce thème qu'elle a organisée en marge de l'édition 2009 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Même si aucun programme précis n'a pas encore été formulé, l'UIP devrait être invitée par le Congrès mexicain à organiser conjointement une autre réunion à la veille de l'édition 2010 de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui sera accueillie par le Mexique à Cancun, afin de définir les modalités de la contribution parlementaire aux travaux de la Conférence.

Le Conseil directeur approuve ces quatre ajouts à la liste des réunions spécialisées et autres réunions.

Point 16 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

(CL/186/16-P.1 et P.2)

Le Président appelle l'attention sur le document CL/186/16-P.1, où figurent des propositions d'amendements au Règlement des Commissions permanentes. Au stade actuel, ces amendements sont soumis à l'examen préliminaire du Conseil directeur en vue de leur adoption ultérieure, lors de sa 187^{ème} session en octobre 2010. Le Comité exécutif a examiné en outre des amendements à l'article 3 du Règlement de Secrétariat de l'UIP se rapportant à la procédure d'élection et de réélection du Secrétaire général. Ces amendements sont eux aussi soumis pour examen initial en vue de leur adoption ultérieure à cette même session en octobre 2010.

Le Conseil directeur prend acte des amendements proposés à l'article 3 du Règlement des Commissions permanentes et à l'article 3 du Règlement du Secrétariat de l'UIP.

La session est close à 16 h.20.